AMBASSADE DU TOGO

2208 MASSACHUSETTS AVE, NW WASHINGTON, D.C. 20008

Tel: (202) 234-4212 Fax: (202) 232-3190



REPUBLIQUE TOGOLAISE TRAVAIL – LIBERTE - PATRIE

OBTENTION D'UN ACTE DE NAISSANCE D'UN NOUVEAU-NE

Pièces à fournir :

- Adresser une demande d'établissement d'acte de naissance du nouveau-né à S.E.M. l'Ambassadeur (la demande doit se faire dans un délai maximum de trois (3) mois à partir de la date de naissance).
- Copie de l'acte ou de la déclaration de naissance délivrée par l'hôpital où l'enfant est né.
- ➤ Copie de l'acte de naissance du parent demandeur/requérant.
- > Une somme de quinze dollars (\$15.00) (cash ou money order).

N.B : Signature du déclarant obligatoire à l'Ambassade.